



**Mairie d'AUBRY**  
Prestations traiteurs  
Lot 2 - Fourniture de plateaux repas  
Avenant 1  
Décision n° 2024/200/MP

Publié le 4 décembre 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché n°202337B (lot 2 Fourniture de plateaux repas) ayant pour objet la réalisation de prestations traiteurs a été notifié le 28 novembre 2023 à la société LEBRUN TRAITEUR pour un montant maximum annuel de 32 000.00 € HT.

Considérant que l'avenant n°1 a pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires qui consistent en l'ajout de plateaux repas festifs.

Considérant que le présent avenant n'entraîne pas d'augmentation du montant initial du marché public, ce dernier étant un marché public sans minimum mais avec un maximum annuel de 32 000.00 € HT

Considérant que les autres clauses du marché initial demeurent applicables en l'état, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant

Le Maire,

**Décide,**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n° 1 de l'accord-cadre de prestations traiteurs pour le lot 2 - Fourniture de plateaux repas ajoutant des nouvelles prestations au bordereau des prix unitaires.

**Article 2**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBRY, le 04/12/2024

Christophe CHARLES

Maire